

**MARCHE AUX PUCES**

Réservé aux particuliers

Le comité des Fêtes d’Oberhaslach vous invite à participer à son troisième marché aux puces sur le **parking de la salle polyvalente**

**Restauration et buvette sur place**

(café et croissants le matin, grillades et salade de pomme de terre à midi)

✂--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**INSCRIPTION**  
à retourner au Comité des fêtes 22 rue du Nideck OBERHASLACH 67280 – 03.88.50.90.15 pour le 26 avril au plus tard. Le nombre de places étant limité, nous nous réservons le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite

Nom…………………………………………………………… Prénom ……………………………………………………………………………………..

Adresse………………………………………………………………………………………………… CP et Ville …………….…………………………

N° tél. …………………………………………………………………… Mail ……………………………………………………..……………………….

Nature de la pièce d’identité(1)………………………………… délivrée le ………………………à ……………………..……………….

N° de la pièce d’identité ………………………………………………………………………………………………………………..………………

Nature du stand…………………………………………………………………………………………………………………………………..………...

Réserve un emplacement de ……..………………….. tranche(s) de 5 mètres à 14.00 € la tranche.

Ci-joint un chèque de ………………… € libellé à l’ordre du comité des fêtes.

Le soussigné atteste sur l’honneur :

- avoir pris connaissance du règlement figurant au verso.  
 - que l’origine des objets à vendre ou à échanger est régulière.  
 - ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l’année civile.

Date…………………………………………. Signature :   
  
  
(1) Joindre obligatoirement une photocopie recto verso.

**REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES D’OBERHASLACH**

Le marché aux puces est réservé aux particuliers.  
Les stands de boissons et de restaurations sont strictement réservés à l’organisateur.  
Toute réservation incomplète à la date de clôture des inscriptions (copie de la carte d’identité recto-verso et paiement) ne sera pas prise en considération.  
Les emplacements sont attribués dans la limite des espaces disponibles. La présence de l’exposant est obligatoire sur le stand.  
Le droit de place est fixé à 14 € par tranche (indivisible) de 5 mètres linéaires.   
La mise en place des exposants se fait le jour du marché aux puces de 6h à 8h.  
Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation de l’emplacement réservé quelle que soit la raison.   
Une seule voiture par tranche de 5 mètres.  
Pas de vente d’emplacement le mercredi matin.  
Sont strictement interdits la vente d’armes blanche ou à percussion, d’animaux vivants, d’objets neufs ou acquis en vue d’une revente ainsi que l’introduction de substances nocives et/ou explosives et toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux ainsi que toute manifestation bruyante.   
Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre pour 18h.  
Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol ou d’accidents pouvant survenir sur le stand ou dans le périmètre de la manifestation.  
En cas de non-respect de ce règlement, l’organisateur sera seul juge. Il prendra toutes les dispositions qui s’imposent, et peut même procéder à des expulsions.   
L’organisateur se réserve le droit d’annuler la manifestation.  
Ce règlement a été déposé au secrétariat de la Maire d’Oberhaslach.